



FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE OCCITANIE

**7, RUE Hermès
31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE OCCITANIE

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes, annuels de l'association FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE OCCITANIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur la première application du règlement ANC n°2022-06 exposée dans le paragraphe "Première application du règlement ANC 2022-06" de l'annexe aux comptes annuels.,

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note "Première application du règlement ANC 2022-06" de l'annexe aux comptes annuels expose le changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement ANC n°2022-06.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

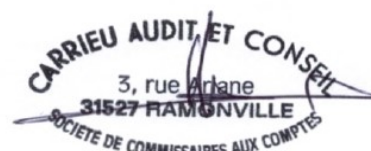
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ramonville Saint-Agne, le 25 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
Michel CARRIEU



ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

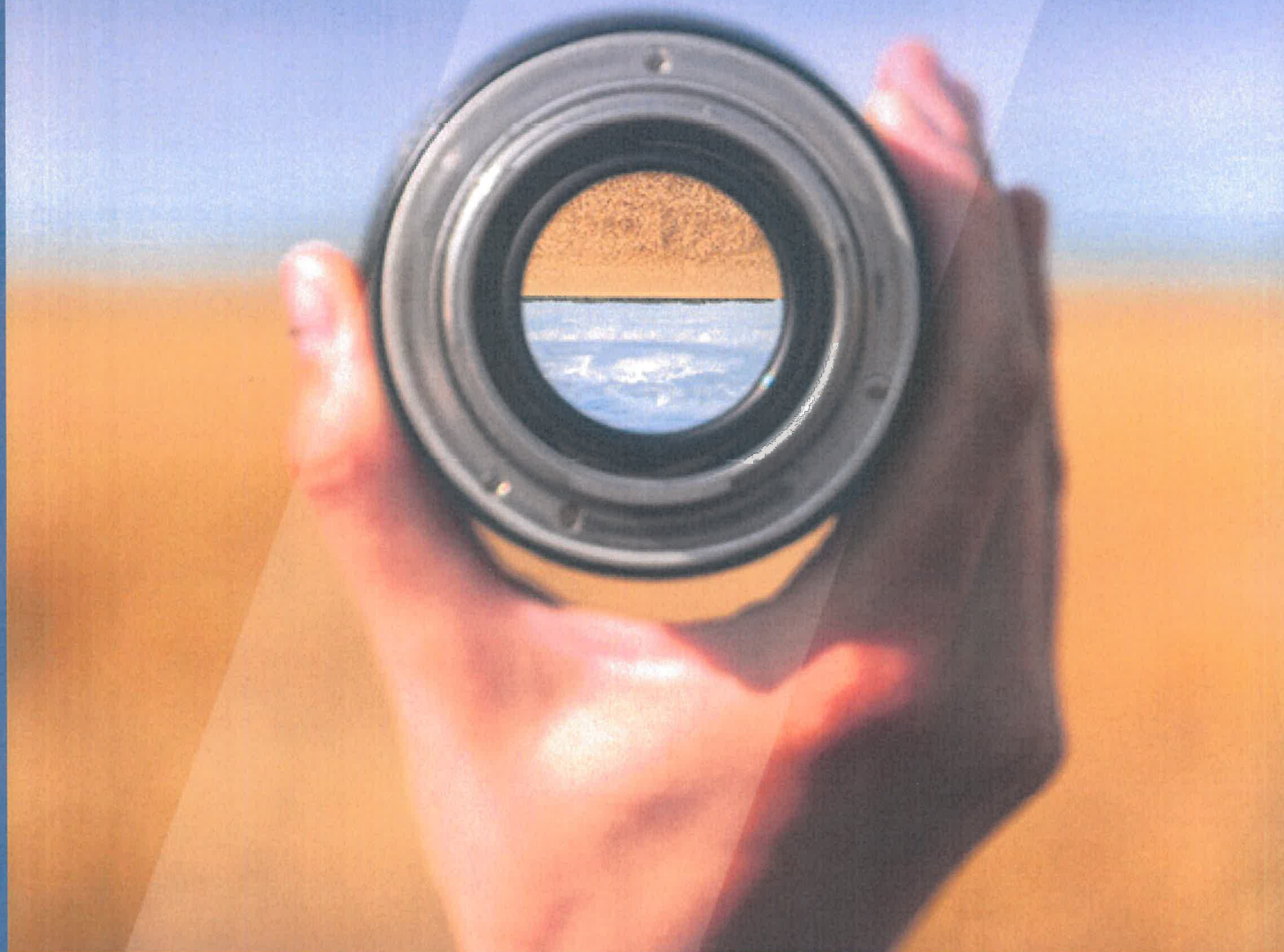
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Comptes annuels

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE OCCITANIE

7 Rue Hermes

31520 RAMONVILLE

SIRET 41071364800039

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

forv/s
mazars

Bilan Actif

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	3 472	3 472	0	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	3 472	3 472	0	
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 710	35 863	1 847	5 522
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	37 710	35 863	1 847	5 522
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Actif immobilisé	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	460		460	460
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 159		1 159	1 159
	TOTAL	1 619		1 619	1 619
Total (II)		42 802	39 336	3 466	7 141
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	578 671	5 927	572 744	598 573
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	144 718		144 718	190 950
	Charges constatées d'avance	2 631		2 631	4 622
	TOTAL	726 021	5 927	720 093	794 145
	Divers				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	261		261	261
	Disponibilités	409 930		409 930	233 249
Total (III)		1 136 213	5 927	1 130 285	1 027 656
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		1 179 015	45 263	1 133 752	1 034 798
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	235 348	235 348
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	423 383	491 365
	Excédent ou déficit de l'exercice	-33 601	-67 982
	Situation nette (sous-total)	625 129	658 731
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		625 129	658 731
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	79 537	25 147
Total (II)		79 537	25 147
Provisions	Provisions pour risques	13 260	13 792
	Provisions pour charges	26 310	18 870
Total (III)		39 570	32 662
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157 403	136 397
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	154 310	130 553
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	37 799	30 413
	Produits constatés d'avance	40 000	20 893
Total (IV)		389 513	318 256
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		1 133 752	1 034 798
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Édité à partir de Loop V5.47.0

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	131 192	129 184
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	193 524	180 647
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	571 063	481 450
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Charges d'exploitation	Contributions financières	364 658	392 912
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	8 164	39 501
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	25 147	138 050
	Autres produits	0	501
	Total des produits d'exploitation (I)	1 293 750	1 362 247
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	427 894	482 309
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	38 191	47 743
	Salaires	541 727	598 188
	Cotisations sociales	222 631	246 031
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 675	5 447
	Dotations aux provisions	12 848	11 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	79 537	25 147
	Autres charges	2 560	9 487
	Total des charges d'exploitation (II)	1 329 067	1 425 356
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-35 316	-63 109
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 905	886
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	1 905	886
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		1 905	886
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-33 410	-62 223

FED. ACTEURS SOLIDARITE OCCITANIE

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total		1 119
Charges exceptionnelles (VI)	Total		6 790
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			-5 670
Participation des salariés aux résultats	(VII)		
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	191	89
Total des produits (I + III + V)		1 295 656	1 364 253
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 329 258	1 432 235
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-33 601	-67 982
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		4 790	4 695
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL		4 790	4 695



Annexe aux comptes annuels

Informations générales

Présentation de la société

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie se donne pour but de promouvoir l'économie solidaire et la parité, améliorer la vie des personnes accompagnées, fédérer divers acteurs de la société, et changer le regard sur les personnes exclues.

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement ni fait significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Événements postérieurs à la clôture

A notre connaissance, aucun événement postérieur pouvant avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est à signaler.

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Annexe aux comptes annuels

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivant :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

1. Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste « Immobilisations en cours, avances et acomptes » ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Annexe aux comptes annuels

2. Changements de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique des transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Information synthétique

Poste concerné	Traitement avant ANC 2022-06	Traitement après ANC 2022-06	Montant N
Produits de cession des immobilisations incorporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
VNC des immobilisations incorporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	
Produits de cession des immobilisations corporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
VNC des immobilisations corporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	
Produits de cession des immobilisations financières	Produits exceptionnels	Autres produits financiers	
VNC des immobilisations financières cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges financières	
Quote-part des subventions virées au compte de résultat	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
Remboursement de charges de personnel	Transferts de charges d'exploitation	Au crédit des charges de personnel	15 143.91

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

**forvis
mazars**

Annexe aux comptes annuels

Méthodes d'évaluation

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Durées d'amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les modalités d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

Le cas échéant, les amortissements complémentaires résultant de l'application de dispositions fiscales sont traités comme des amortissements dérogatoires, qui sont comptabilisés en « Provisions réglementées ».

2. Immobilisations financières

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale.

3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, les créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les disponibilités en caisse ou en banque ont été évaluées à leur valeur nominale

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

forv/s
mazars

Annexe aux comptes annuels

5. Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.

6. Provisions

Les provisions nées ou encore existantes à la clôture de l'exercice sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'elles généreront une sortie de ressources sans contrepartie et si elles peuvent fait l'objet d'une estimation fiable.

Provision pour indemnités de départ en retraite

L'entité n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis conformément à la mise à jour de la recommandation de l'ANC intervenue en novembre 2021, après le cas échéant déduction des montants couverts par une assurance spécifique.

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	3 472			3 472
Immobilisations corporelles	37 710			37 710
Immobilisations financières	1 619			1 619
TOTAL	42 802			42 802

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	3 472			3 472
Immobilisations corporelles	32 187	3 675		35 863
Immobilisations financières				
TOTAL	35 660	3 675		39 336

3. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Créances	8 151	3 029	5 253	5 927
TOTAL	8 151	3 029	5 253	5 927

Annexe aux comptes annuels

4. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 159		1 159
Créances de l'actif circulant	723 390	723 390	
Charges constatées d'avance	2 631	2 631	
TOTAL	727 180	727 021	1 159

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives au passif

1. Provisions et passifs éventuels

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice Utilisées Non-utilisées	Montant à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	13 792	2 378	2 910	13 260
dont provisions pour litiges				
dont provisions pour garanties données aux clients				
dont provisions pour amendes et pénalités				
dont provisions pour pertes de change				
dont provisions pour pertes sur contrats				
dont autres provisions pour risques	13 792	2 378	2 910	13 260
Provisions pour charges	18 870	7 440		26 310
dont engagements de retraite et avantages similaires	18 870	7 440		26 310
dont provisions pour restructurations				
dont provisions pour impôts				
dont provisions pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires				
dont provisions pour gros entretien ou grandes révisions				
dont provisions pour remise en état				
dont autres provisions pour charges				
TOTAL	32 662	9 818	2 910	39 570

2. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	157 403	157 403		
Autres dettes	192 109	192 109		
Produits constatés d'avance	40 000	40 000		
TOTAL	389 513	389 513		

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

forvis
mazars

Annexe aux comptes annuels

3. Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	235 348				
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	491 365	-67 982			
Excédent ou déficit de l'exercice	-67 982	67 982			
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	658 731				

	Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise			235 348
Fonds propres avec droit de reprise			
Écarts de réévaluation			
Réserves			
Report à nouveau			423 383
Excédent ou déficit de l'exercice	-33 601		-33 601
Dotations consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL	-33 601	-	625 129

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

**forvis
mazars**

Annexe aux comptes annuels

4. Variation des fonds dédiés

Fonds dédiés issus de	Projets	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Dont remboursements
				Montant global	
Fonds dédiés issus de	REGION LCD	10 000		10 000	
	DREETS STRATEG	15 147		15 147	
	REGION LCD 2025		9 975		
	DREETS PACTE SOLIDARITE		66 373		
Contributions financières d'autres organismes	ARPADE STRATEGIE		3 189		
Ressources liées à la générosité du public					
TOTAL		25 147	79 537	25 147	

Fonds dédiés issus de	Projets	Transferts	Montant global	À la clôture de l'exercice
				Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés issus de	REGION LCD			
	DREETS STRATEG			
	REGION LCD 2025		9 975	
	DREETS PACTE SOLIDARITE		66 373	
Contributions financières d'autres organismes	ARPADE STRATEGIE		3 189	
Ressources liées à la générosité du public				
TOTAL			79 537	

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
 3, rue Ariane
 31527 RAMONVILLE
 SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

**forvis
mazars**

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives au compte de résultat

1. Concours publics et subventions

Nature	Libellé	Montant
Subvention d'exploitation	ARS CPOM 2025	156 400
Subvention d'exploitation	ARS ADDICTION 2025	135 000
Subvention d'exploitation	DREETS LCD 2025	18 000
Subvention d'exploitation	REGION DEVELOPPEMENT ECO	10 000
Subvention d'exploitation	REGION LCD 2025	9 975
Subvention d'exploitation	DREETS IAE 2025	60 000
Subvention d'exploitation	TOULOUSE METROPOLE	7 500
Subvention d'exploitation	CD31 2025 IAE GENERAL	8 141
Subvention d'exploitation	DREETS PACT SOLIDARITE	92 478
Subvention d'exploitation	DREETS AHI	26 000
Subvention d'exploitation	FSE 2025	47 569
TOTAL		571 063

Les subventions dédiées à un projet associatif spécifique non entièrement réalisé ont été portées :

- Au bilan :
 - dans les comptes 194 000 "Fonds dédiés sur Subventions".
- Au compte de résultat :
 - dans le compte 689 400 "Engagements à réaliser sur Subventions" pour la part des subventions non encore utilisées dans l'exercice.
 - dans le compte 789 400 "Reprises sur fonds dédiées" au fur et à mesure de la réalisation des objectifs des exercices antérieurs.

Les contributions financières se décomposent sur 2025 de la façon suivante :

- Contribution FAS : 190 318.62€
- Reversements IRIO : 164 900.00€
- Contribution ARPADE : 9 440.00€

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

forvis
mazars

Annexe aux comptes annuels

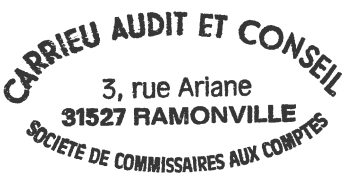
2. Ressources provenant de l'étranger

Conformément aux dispositions de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021, l'association déclare n'avoir perçu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune ressource ni avantage en provenance de l'étranger.

3. Contributions volontaires en nature

	Montant
Contributions volontaires en nature	
Dons en nature	-
Prestations en nature	-
Bénévolat	4 790
TOTAL	-
SOLDE	-

Les contributions volontaires ont été valorisées sur la base du nombre d'heures de bénévolat multiplié par le montant du SMIC horaire chargé.



Annexe aux comptes annuels

Informations relatives à l'effectif

Informations relatives à l'effectif

Le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice est de 14.

